Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
CHAMPAGNE-ARDENNE

RÉGION
CHAMPAGNE
ARDENNE

Conseil scientifique régional du patrimoine naturel
de Champagne-Ardenne

Séance du 28 novembre 2012
Avis n° 2012-12

Avis sur le plan de gestion 2013-2017 de la Réserve Naturelle Nationale FORET D'ORIENT

Vu le document "Réserve Naturelle FORET D'ORIENT - Plan de gestion 2013-2017", présenté par le Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient,
Vu les éléments scientifiques apportés en séance,
Après délibération lors de la séance du 28 novembre 2012,
Sur présentation de monsieur LECONTE R., rapporteur,

Article 1 :

Le CSRPN émet un avis favorable sur le plan de gestion 2013-2017 de la Réserve Naturelle Nationale de la Forêt d'Orient.
Cet avis est assorti des recommandations qui figurent dans l'article 2 et des réserves qui figurent dans l'article 3.

Article 2 :

Le CSRPN assortit cet avis favorable des recommandations qui suivent.

Concernant les unités écologiques et les habitats, le CSRPN recommande de :
- produire un tableau de synthèse qui présente notamment les données de surface, les codes Corine Biotope, les statuts de protection des habitats ainsi que des données sur leur état de conservation.

Concernant les espèces, le CSRPN recommande de :
- recenser les espèces patrimoniales et les menaces qui pèsent sur ces espèces à l'échelle de la réserve naturelle,
- produire un tableau de synthèse qui présente notamment les exigences des espèces patrimoniales, leurs statuts de protection, les dernières dates d'observation ainsi que des données sur l'abondance et l'état des populations.

Concernant les actions de gestion, le CSRPN recommande de :
- hiérarchiser les enjeux et les objectifs,
- définir des indicateurs qui permettent le suivi et la ré-orientation éventuelle des actions de gestion,
- réaliser une carte de localisation des actions de gestion à l'échelle de la réserve naturelle.

Concernant les actions d'inventaires et de suivis, le CSRPN recommande de :
- compléter les inventaires exhaustifs par des suivis approfondis sur certains groupes tels que ;
  Lépidoptères rhopalocères : suivi du cortège lié aux milieux ouverts comme la Pointe de Charlieu
  Orthoptères : suivi du cortège lié aux milieux ouverts comme la Pointe de Charlieu et prospections spécifiques aux abords des vasières et des lisières forestières
- veiller à la cohérence entre le suivi des aménagements et celui des espèces influencées par ces aménagements (exemple suivi des aménagements tels que mares à intégrer dans le suivi prévu sur les amphibiens),
- simplifier et regrouper autant que possible les nombreux suivis avifaunistiques envisagés, y associer des indicateurs et préciser les engagements qui existent par rapport aux programmes nationaux.

Concernant l'état des lieux socio-économique, le CSRPN recommande de produire un tableau de synthèse qui précise les effets (positif, négatif, neutre) des activités et pratiques susceptibles d'influencer l'état de conservation de la réserve naturelle.

Article 3 :

Le CSRPN assortit cet avis favorable des réserves suivantes, qui visent à compléter ce document ou prévoir les actions qui permettront de compléter le prochain plan de gestion :

- il conviendrait que le plan de gestion précise les éléments de méthodologie et les protocoles employés dans les études et les prospections de terrain,
- le document comporte des erreurs concernant les statuts de protection et les menaces pour certaines espèces (d'insectes notamment), qu'il convient de corriger, en précisant les références utilisées,
- concernant l'action TE 2 (complément de fauche et de broyage) : cette action est envisagée tous les ans ; il serait préférable d'espacer les interventions pour favoriser l'entomofaune notamment,
- concernant l'action TE 3 (abattage sélectif de saules et de bouleaux) : il conviendrait de fournir des éléments d'information sur la dynamique de fermeture des milieux.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 06 FEV. 2013

Le président du CSRPN

Daniel YON